



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS



Le Service Municipal de l'Eau et de l'Assainissement a mis en place un nouveau modèle de facture

Edition : Décembre 2010

En décembre 2009, le Service de l'Eau et de l'Assainissement proposait à ses abonnés de répondre à une enquête de satisfaction.

Près de 15 000 questionnaires ont été envoyés. Avec 1 594 enquêtes retournées (soit 10,73% de réponses), les Saint-Mauriens se sont largement exprimés. Globalement, 92% des abonnés se disent très satisfait ou satisfaits du Service Municipal de l'Eau et de l'Assainissement.

L'analyse détaillée des réponses montre que les attentes d'évolution des prestations du Service portent principalement sur la diversification des modes de paiement de la facture d'eau. L'objectif pour juin 2011 est de permettre aux abonnés de payer la facture par internet. D'autres services seront progressivement mis à disposition à travers le portail Web (saisie du relevé d'index du compteur, consultation du compte abonné, information sur la qualité de l'eau, ...).

En 2010, le Service a mis en place une nouvelle application informatique de gestion des abonnés. Dans ce cadre, la présentation de la facture d'eau a évolué de façon à apporter des informations plus complètes sur la facturation et les consommations d'eau.

LE DESCRIPTIF QUI SUIT EN EXPLIQUE LE CONTENU

**COORDONNÉES
TÉLÉPHONIQUES
et
HORAIRES
D'OUVERTURE
DU SERVICE**

TYPE DE FACTURE

**PRIX DE L'EAU
au m³
et au litre
(détail au verso)**

CONSUMMATION EAU

Histogramme des 4 dernières années de consommations (en m³)

**Talon de paiement
à joindre
à votre règlement.**

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
Service Municipal de l'Eau et de l'Assainissement

N°SIRET : 219 400 686 00 354
FR: 342 194 00686000 16

TEL : 01.45.11.65.75 du lundi au jeudi
01.45.11.65.76 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
01.45.11.65.77 le vendredi de 8h30 à 12h30
FAX : 01.45.11.65.80 et de 13h30 à 17h00
Site : www.saint-maur.com

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
En cas d'urgence la nuit et week-end (fuite importante) appelez la Police Municipale au 01.45.11.66.00

Référence client : 03200601 / 000906

Abonné / Adresse point de comptage

Expéditeur : SERVICE MUNICIPAL DE L'EAU
PLACE CHARLES DE GAULLE
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

DESTINATAIRE

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture : 2010 0024 2551 du 31/12/2010

Présentation simplifiée de votre facture (Détail voir au dos)

Facture semestrielle

Prix du m³ T.T.C = 4,0199 Euro soit 0,0040199 Euro le litre

CONSUMMATION 13m³

	MONTANT T.T.C.
Distribution de l'eau	20,09
Collecte et Traitement des eaux usées	22,96
Organismes Publics	9,20
TOTAL FACTURE	52,25 €

A RECEPTION DE LA FACTURE

Modalités de règlement : Voir au dos

En cas de non paiement, l'abonné s'expose à la limitation de la fourniture d'eau ou à la fermeture du branchement mais également aux poursuites légales qui peuvent être intentées par le Service de l'Eau et/ou le Comptable Public. La durée de conservation des factures est de 4 ans minimum.

PAIEMENT A EFFECTUER A :

RECETTE MUNICIPALE
48 BOULEVARD RABELAIS
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
Tél.: 01.48.83.29.50

TALON DE PAIEMENT
FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

RECETTE MUNICIPALE
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Réf. Fact.	2010 0024 2551
Montant	EAU : 20,09 € ASS : 32,16 €

Réf. à rappeler : 03200601 / 000906

**CONSUMMATION
FACTURÉE**

**MONTANTS DE
FACTURATION**

En eau

En assainissement

TOTAL T.T.C.

La T.V.A. au tarif de 5,5% est étendue à tous les éléments de la facture d'eau.

**DÉLAI DE
PAIEMENT**

LE VERSO DE LA FACTURE APPORTE DES INFORMATIONS COMPLÈTES ET DÉTAILLÉES

Détail du calcul de la consommation facturée précisant les dates et les index relevés ou estimés.

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2010 0024 2551

Réf à rappeler : 03200601 / 000906

Compteur Numéro	Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation m³	Commentaire
	Date	Index	Date	Index		
00002822	15/12/2010	4738	25/06/2010	4726	12	Normal
00002822	31/12/2010	4739	15/12/2010	4738	1	Index estimé

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. € H.T.	Montant € H.T.	Taux T.V.A	Montant € T.V.A	Montant € T.T.C
Distribution de l'eau						20,09
Eau (Commune) période du 26/06/2010 au 31/12/2010	13 m3	1,4649	19,04	5,50	1,05	20,09
Collecte et Traitement des eaux usées						22,96
Inter-départemental période du 26/06/2010 au 31/12/2010	13 m3	0,7200	9,36	5,50	0,51	9,87
Départemental période du 26/06/2010 au 31/12/2010	13 m3	0,4776	6,21	5,50	0,34	6,55
Communal période du 26/06/2010 au 31/12/2010	13 m3	0,4768	6,20	5,50	0,34	6,54
Organismes Publics						9,20
Pollution de l'eau période du 26/06/2010 au 31/12/2010	13 m3	0,3830	4,98	5,50	0,27	5,25
Modernisation des Réseaux période du 26/06/2010 au 31/12/2010	13 m3	0,2880	3,74	5,50	0,21	3,95

Décomposition du montant facturé par type de redevance et organismes destinataires (les tarifs des redevances Eau et Assainissement communal sont fixés chaque année par le Conseil Municipal).

Informations pour chaque redevance sur l'utilisation des sommes perçues.

A qui s'adresser pour les renseignements et les réclamations.

TOTAL A PAYER

49,53

2,72

52,25

Distribution de l'eau :

Redevance communale de l'Eau pour l'alimentation en eau potable qui comprend :

- le prélèvement de l'eau brute,
- le traitement de potabilité,
- le stockage et la distribution.

Les redevances d'assainissement :

3 redevances correspondant à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées

Pour mieux comprendre votre facture

en station d'épuration.

Redevance communale : perçue par la commune pour la collecte des eaux usées.

Redevance départementale : versée à la Direction des Services de l'Eau et de l'Assainissement du Département pour le transport des eaux usées communales.

Redevance interdépartementale : versée au Syndicat Interdépartemental pour

l'Assainissement de l'Agglomération

Parisienne pour le transport et le traitement des eaux usées.

Organismes Publics :

2 redevances versées à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, chargée de la lutte contre la pollution et des investissements pour la modernisation des réseaux d'assainissement.

Renseignements et réclamations

Question sur les paiements :

adressez-vous à la Recette Municipale (coordonnées ci-dessous).

Question sur le contenu de la facture :

adressez-vous au Service Municipal de l'Eau et de l'Assainissement (coordonnées au recto de la facture).

MOYENS DE PAIEMENT

Les règlements sont à effectuer à la **Recette Municipale**

48 ter boulevard Rabelais

94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Tél : 01.48.83.29.50

- en espèces ou par carte bancaire à la caisse de la Recette Municipale

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRESOR PUBLIC

Précisions sur les différents moyens de paiement et les modalités d'utilisation.

Pour plus de renseignements sur le contenu de la nouvelle facture d'eau :
Contacter le Service Clientèle de l'Eau et de l'Assainissement par téléphone :

Secteur Sud : 01 45 11 65 75 – Secteur Ouest : 01 45 11 65 76 – Secteur Nord : 01 45 11 65 77